

FICHE COMPLETE & INSCRIPTION
MONITEUR SPORTIF de NATATION
ERFAN Ile-de-France 2021-2022

La formation se déroule avec l'ERFAN Ile-de-France (Paris 20)

Date limite du dépôt des dossiers d'inscription

Vendredi 24 septembre 2021

Nombre de places : 15 par session

Journée de présentation et de positionnement le dimanche 10/10/2021 toute la journée

En plus du dossier d'inscription ci-dessous, vous devez remplir le dossier d'inscription en ligne en suivant le lien <http://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/4475.zip>

Les deux dossiers sont obligatoires

OBJECTIFS DE LA FORMATION

DIPLÔME VISE

L'objectif de cette formation vise à la préparation et à l'obtention du Moniteur Sportif de Natation (MSN). Diplôme fédéral homologué de niveau IV (BAC...)

Formation ouverte à l'apprentissage

Contrat d'apprentissage possible

Formation prise en charge

+ salaire mensuel

+ aide pour l'employeur

NIVEAU DU DIPLOME

Diplôme fédéral homologué de niveau IV (Baccalauréat) inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)

1. Code RNCP : 27415
2. Code CPF :
3. Diplôme accessible par la voie de la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).
4. Textes réglementaires en vigueur :

METIER VISE

Le Moniteur Sportif de Natation (MSN) est un titre à finalité professionnelle inscrit au RNCP. Il permet à son titulaire d'exercer ses missions contre rémunération.

Le Moniteur Sportif de Natation est un diplôme pluridisciplinaire donnant à son titulaire les prérogatives pour concevoir, conduire et évaluer des actions dans le cadre des primo-apprentissages, des apprentissages sportifs et de l'entraînement jusqu'au niveau régional en natation course, eau libre, natation artistique, plongeon et water-polo.

Quels que soient les secteurs de pratique, l'appellation est : Moniteur Sportif de Natation.

Les activités du Moniteur Sportif de Natation répondent à deux besoins principaux, liés à l'environnement et aux structures dans lequel il intervient :

- * Encadrer en sécurité différents groupes au sein de la structure allant de l'Ecole de Natation à l'entraînement d'une pratique compétitive de niveau régional
- * S'impliquer dans la promotion des activités et des services de la structure

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



MAJ 13/07/2021



Pour y répondre, le Moniteur Sportif de Natation, est amené à développer des activités dans deux domaines différents :

- * La mise en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive
- * La participation au fonctionnement de la structure

PUBLICS ET PREREQUIS

PREREQUIS ET EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Pour entrer en formation MSN, le stagiaire doit :

Avoir 17 ans minimum (avec autorisation parentale) à l'entrée en formation (le diplôme ne sera édité qu'au jour anniversaire des 18 ans)

Etre licencié à la FFN

Etre titulaire à minima du PSE1, à jour de sa formation

Présenter un extrait de casier judiciaire bulletin n°3 datant de moins de 3 mois

Satisfaire à un test de sécurité, sur une distance de 50m ou être titulaire du BNSSA à jour de sa vérification de maintien des acquis

Un départ libre du bord du bassin - un parcours en nage libre de 25mètres - une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur située entre 1,80mètre et 3mètres - une remontée du mannequin jusqu'à la surface - un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, jusqu'au bord du bassin, sur une distance de 25 mètres – d'une sortie de l'eau de la victime.

Avoir réalisé une performance (voir ci-dessous) permettant de justifier d'une pratique de niveau régional dans la discipline choisie pour la formation ou être titulaire du Brevet fédéral 1er degré de la Fédération française de natation à jour de la formation continue, ou fournir un justificatif permettant d'attester de deux années de licence non consécutives issues d'une pratique compétitive ou de loisirs, quelle que soit la discipline au sein de la Fédération française de natation.

Performances requises selon les disciplines

En Natation Course/Eau Libre : remplir les critères de sélection de la grille de performance de niveau régional, soit sur une compétition officielle FFN, soit le jour des tests de sélection.

Dames	Epreuves	Messieurs
32.00	50 NL	28.00
1.09.50	100 NL	1.01.50
2.31.50	200 NL	2.16.50
5.17.00	400 NL	4.50.00
10.53.00	800 NL	10.03.50
20.58.50	1500 NL	19.08.50
37.00	50 D.	32.50
1.19.00	100 D.	1.10.00

Dames	Epreuves	Messieurs
2.49.50	200 D.	2.33.00
40.50	50 B.	35.50
1.28.50	100 B.	1.18.00
3.09.00	200 B.	2.48.50
34.00	50 P.	30.50
1.16.50	100 P.	1.08.00
2.48.50	200 P.	2.31.00
2.53.00	200 4N	2.34.50
6.05.00	400 4G	5.29.00

En Natation Artistique : avoir participé aux championnats régionaux FFN au minimum.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



MAJ 13/07/2021



En Plongeon : avoir participé à un championnat régional (FFN) de plongeon (présence de 2 clubs minimum). Avoir réalisé à ce championnat une série de plongeurs à partir d'un tremplin de 1M. et/ou 3M. et/ou d'une plateforme de 5 M., 7,5 M., 10 M., composée de figures exécutées dans au moins 3 sens de rotation différents.

En Water-Polo : avoir participé à un championnat de France (FFN) Jeunes U21-U17-U15, N3, N2 ou N1, en ayant participé à 8 matchs minimum au cours de la même saison.

MODALITES D'ADMISSION DE L'ERFAN

Pour candidater à la formation MSN de l'ERFAN Ile-de-France, les candidats devront remplir le dossier papier ainsi que le dossier d'inscription en ligne.

Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées avant le vendredi 24 septembre 2021.

POSITIONNEMENT

A l'issue de la validation de son inscription, le candidat bénéficie d'un positionnement se déroulant sous la responsabilité du Directeur Technique National ou de son représentant. L'entretien doit permettre de réaliser un inventaire des compétences développées par le stagiaire et :

- *vérifier les aptitudes et les motivations du (de la) candidat (e) à l'entrée en formation,
- *repérer les compétences développées par le stagiaire au regard du MSN,
- *proposer au (à la) candidat(e)s un parcours individualisé de formation en fonction des allègements accordés et des UC déjà acquises au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou du fait de la possession de diplômes,
- *proposer le cas échéant, les formations jugées indispensables pour la poursuite du projet du (de la) candidat (e).



Aucun allègement n'est possible en cours de formation et l'allègement des temps de formation en centre ou en club ne dispense pas des épreuves de certifications.

Les candidat(e)s peuvent être allégé(e)s du stage en situation à sa demande.

Les candidat(e)s ne peuvent être allégé(e)s du déplacement de mineurs.

Date : dimanche 10 octobre 2021

Durée du positionnement : en fonction du stagiaire

Contenus : Le positionnement se déroulera en trois phases

1. Une phase de présentation de la formation

Points abordés :

- Organisation pédagogique de la formation
- Modalités de l'alternance
- Relation entre la structure d'alternance et l'organisme de formation
- La mise en place des outils de suivi et d'information : Stagiaire / organisme de formation / structure d'alternance / tuteur.
- Présentation des modalités de la certification
- Les relations au métier, à l'emploi potentiel, aux compétences

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



MAJ 13/07/2021



2. Une phase d'identification des compétences déjà acquises par le stagiaire en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation (si jugée nécessaire)

Cette phase sera organisée en fonction de besoins des candidats, soit dans le cadre d'une auto-évaluation soit dans le cadre d'un entretien qui sera consacré à l'explicitation, la verbalisation des compétences du stagiaire : entretien individuel.

L'auto-évaluation s'appuiera sur la phase 1 et un support composé de questionnement simple.

L'entretien mené par un membre de l'équipe pédagogique et permettra de réaliser :

- un relevé des souhaits du stagiaire
- un bilan des tests,
- un bilan de ses expériences vécues,
- une mesure des écarts entre ses compétences actuelles et celles attendues en fin de formation (le formateur peut questionner le stagiaire et le mettre en situation s'il a besoin d'informations complémentaires),

Durée de l'entretien : en fonction de la demande du stagiaire.

3. Une phase de validation du Plan Individuel de Formation

Après un temps d'harmonisation de l'équipe pédagogique, celle-ci proposera un parcours individualisé de formation au candidat comprenant des allègements ou des renforcements de formation et prenant en compte les dispenses éventuelles d'une ou de plusieurs UC (en référence aux arrêtés et référentiels en vigueur). Le candidat sera libre d'accepter ou de refuser l'offre de formation.

CONTENUS DE LA FORMATION

Il est important de prendre en compte le fait que les candidats au Moniteur Sportif de Natation peuvent être issus de toutes les disciplines de la fédération et que certaines parties du contenu de la formation doivent prendre en compte cette diversité.

LES CONTENUS

Cette formation vous apportera les compétences suivantes dans le domaine des activités aquatiques :

1. Encadrer en sécurité différents groupes, de l'Ecole de Natation à l'entraînement d'une pratique compétitive de niveau régional
2. Promouvoir les activités et les services de la structure
3. La mise en œuvre en sécurité des activités à vocation sportive
4. La participation au fonctionnement du club

LES COMPETENCES VISÉES

Le Moniteur Sportif de Natation est constitué de 5 Unités Capitalisables (UC) :

UC1 Encadrer un groupe en sécurité

UC2 Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socio-éducatives

UC3 S'impliquer dans le fonctionnement d'une structure intégrée dans son environnement territorial

UC4 Accompagner un stagiaire en formation au sein de la structure

UC5 Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

Le MSN est un diplôme pluridisciplinaire, mais la formation s'effectue dans une option que le candidat choisit.

Le titulaire du MSN obtient de droit deux UC du BF4, diplôme permettant d'obtenir des dispenses du DEJEPS.

LE PROGRAMME

Seront abordées tout au long de cette formation, 1 unité capitalisable de la formation avec les contenus suivants :

UC 1: Encadrer un groupe en sécurité

Prévention et gestion des incidents et accidents

Organisation et gestion d'un groupe en déplacement ou en stage

UC 2: Conduire en sécurité des apprentissages sportifs dans le cadre de pratiques socioéducatives

Conduite en sécurité de son action dans le cadre des primo-apprentissages, aux apprentissages sportifs

UC 3: S'impliquer dans le fonctionnement d'une structure intégrée dans son environnement territorial

Participation à la gestion administrative et technique des pratiquants

Participation à la promotion et au développement des activités au sein de la structure

Réalisation d'un projet d'action afin de promouvoir une ou des activités au sein de la structure

UC 4: Accompagner un stagiaire en formation au sein de la structure

Accueil d'un stagiaire au sein d'une structure

Accompagnement d'un stagiaire dans sa formation au sein d'une structure

UC 5: Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive

Conduite en sécurité d'un plan d'entraînement et des séances dans le cadre d'une pratique compétitive

ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Ile-de-France a été habilité par la Fédération Française de Natation pour mettre en œuvre cette formation (numéro d'habilitation quinquennale 17-22-ERFIDF)

DATES

Dates extrêmes de la formation	Durée de la formation	Date de clôture des inscriptions	Dates du positionnement
Du 10/10/2021 au 30/06/2022	9 mois	24/09/2021	10/10/2021

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Du 5 octobre 2020 au 30 juin 2021 avec alternance formation/situation de travail en structure d'alternance pédagogique. Ces heures en alternance seront effectuées sous l'autorité d'un tuteur et sont réparties d'octobre 2020 à juin 2021

Le nombre d'heures en centre et en entreprise, pour chaque stagiaire, sera précisé dans le PIF (Plan Individuel de Formation).

La formation est construite autour d'un rythme alternant des jours de formation en Centre (dont FOAD*) et des jours de formation en club.

La formation en centre se déroule le week-end et pendant les vacances scolaires selon le rythme déterminé dans le calendrier.

La formation en entreprise se déroule en fonction de la capacité d'accueil des clubs et de ses horaires d'activités.

(*) La FOAD, Formation Ouverte et/ou A Distance régie par les textes en vigueur [Article D 6313-3-1 du Code du Travail](#) et [Article R 6332-26 du Code du Travail](#)

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

Volume horaire total	530 HEURES	
Détails du parcours individualisé du candidat	En centre	260 Heures
	Dont FOAD	Heures
	En structure	270 Heures
	Volume en club agréé FFN	

	Volumes horaires Face à Face	Volumes horaires FOAD	Volumes horaires Alternance
UC1 – Prévention et gestion des incidents et accidents & Organisation et gestion d'un groupe en déplacement ou en stage	31h00		30h00
UC2 Conduite en sécurité de son action des primo- apprentissages, aux apprentissages sportifs	66h		90h00
UC3 – Le fonctionnement du club Participation à la gestion administrative et technique des pratiquants & Participation à la promotion et au développement des activités au sein d'un club & Réalisation d'un projet d'action afin de promouvoir une ou des activités au sein d'un club.	68h		40h00
UC4 - Accompagnement des BF1, BF2 et BF3, tutorat - Accueil d'un stagiaire au sein d'un club & Accompagnement d'un stagiaire dans sa formation au sein d'un club	30h		20h00
UC5– Conduite en sécurité d'un plan d'entraînement et des séances dans le cadre d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional dans sa discipline	65h		90h00
Total général	260 heures		270 heures

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

Dispenses					
Diplôme	UC dispensé	UC restant	Vol H restant total	Vol H centre	Vol H alternance
BNSSA	Test secu PRMSP	1-2-3-4-5	530	260	270
BF1	PRMSP-1	2-3-4-5	469	229	240
BF2 ou BPJEP SAAN avec expérience d'encadrement 2 ans dans un club FFN	PRMSP-1-2-3	4-5	205	95	110
BF3	PRMSP-1-2-3-4	5	155	65	90

CALENDRIER DES PERIODES EN FORMATION / CERTIFICATION

	PARIS
Délais d'inscription - dossier au comité	24-sept-21
Tests de sélection - positionnement	10-oct-21
PRMSP cours + test de sécu FFN	10-oct-21
PRMSP validation en club	du 11 au 16-oct-21
Dates de formation	17-oct-21
	28 au 31-oct-21
	5 au 7-nov-21
	21-nov-21
	4 et 5-dec-21
	8 et 9-janv-22
	15 et 16-janv-22
	22 et 23-janv-22
	4 au 6-fev-22
	21 au 25-fev-22
	11 au 13-mars-22
	2 et 3-avril-22
	22 au 24-avril-22
Certification en club UC1-UC2-UC3-UC5	A partir du 9-mai-22
Certification en centre UC1	24-mai-22 Dépôt du dossier UC1 20-mai-22
Certification en centre UC3-UC4	28 et 29-mai-22 Dépôt des dossiers UC3 20-mai-22
Rattrapage certification en centre UC3-UC4	18-juin-22 Dépôt des dossiers UC3 10-juin-22
Rattrapage certification en centre UC1	21-juin-22 Dépôt du dossier UC1 17-juin-22
Jury plénier FFN	07-juillet-2022

pas de présence requise des candidats lors du jury plénier

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

HORAIRES DE FORMATION

En centre de formation le face à face pédagogique : 9h00-12h / 13h00-17h00 soit 7 heures (horaires susceptibles d'être décalés en fonction de la disponibilité des lieux de formation) les week-end et certains jours de la semaine pendant les vacances scolaires.

En Entreprise : heures réparties sur la semaine et le week-end en cohérence avec les plannings d'ouverture des structures d'alternance. Les structures associatives pouvant fonctionner en soirée et le week-end.

SESSIONS DE FORMATION

Formation en groupes limités à 20 stagiaires en parcours complet.

LIEUX DE LA FORMATION

Salles de formation

ERFAN Ile-de-France, 163 Boulevard Mortier 75020 Paris

Métro, bus, tramway : station Porte des Lilas

Centres aquatiques pédagogiques

Les piscines partenaires de l'ERFAN Ile-de-France

LIEUX ET MODALITES D'ALTERNANCE

Structures d'alternance

L'alternance se déroulera dans une structure club agréée Fédération française de Natation.

Si la structure ne mettait pas en place toutes les activités nécessaires, il serait possible de compléter ces dernières dans une autre structure.

Le candidat propose une (des) structure(s) lors de son inscription en formation via la fiche « structure d'alternance » nécessaire à l'édition de la convention de mise en situation professionnelle, néanmoins ce choix sera validé conjointement entre le responsable pédagogique de l'ERFAN ou son représentant et le candidat à partir du positionnement.

Si le candidat n'a pas trouvé de structure lors de son inscription, l'ERFAN s'engage à l'aider dans la recherche et la mise en relation avec une structure de son réseau. L'ERFAN privilégiera alors une ou des structures proches de son lieu de domiciliation.

Les stagiaires effectuent leur alternance dans des clubs ayant l'agrément ENF et répondent aux conditions compétitives suivantes concernant le niveau régional.

En Natation Course

Le club doit avoir des nageurs ayant participé aux compétitions suivantes l'année N-1

REG 25m et/ou REG 50m hiver et été et/ou CF 25m et/ou N2

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



MAJ 13/07/2021



Et/ou avoir des nageurs classés au classement national permettant accéder à la finale régionale Jeunes

Et/ou avoir des nageurs dans le collectif LIFN

Comptabiliser un minimum de 5 nageurs en tout dans l'ensemble des critères ci-dessus.

En Natation artistique

Le club doit avoir des nageurs ayant participé aux compétitions suivantes l'année N-1

Catégorie Avenir : Avoir un ballet d'équipe ayant participé au championnat régional

ou/et Catégorie jusqu'à juniors : Avoir un ballet d'équipe étant classé de niveau régional à l'issue des N3

En Plongeon

Les clubs retenus pour accueillir les stagiaires en Ile-de-France sont ; la VGA et le C.S.VAL OISE MONTMORENCY

En Water-polo

Le club doit avoir des équipes ayant participé aux compétitions suivantes l'année N et N-1

Championnats régionaux U13 ou U15 ou U17

Tout cas particulier sera étudié par l'ERFAN - IDF

Le tutorat

Lors des séquences en alternance, le stagiaire est obligatoirement accompagné par un tuteur, justifiant d'une expérience professionnelle et d'une qualification suffisante.

Ainsi, la personne assurant la fonction de tuteur est titulaire au moins d'un diplôme équivalent ou supérieur au diplôme en cours depuis au moins 2 ans et doit obligatoirement être majeure et conventionner avec l'ERFAN (au travers de la convention de mise en situation professionnelle).

Dans un souci de charge pédagogique, l'ERFAN veillera à ce que le tuteur n'ait pas plus de 2 stagiaires.

La fonction tutorial peut être partagée entre plusieurs personnes constituant une équipe tutorial au sein de laquelle sera désigné un « tuteur référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec l'ERFAN.

Le responsable de la structure et le tuteur doivent organiser l'accompagnement du développement des compétences de leur stagiaire en accord avec l'organisme de formation. Les activités professionnelles du stagiaire dans sa structure d'alternance doivent être réparties de façon cohérente et prendre en compte l'organisation de la formation et les contenus abordés en centre.

Des temps d'accompagnement du stagiaire par son tuteur ou certains membres du comité de direction doivent être mis en place pour concevoir et réaliser un projet favorable au développement de la structure et évaluer les progrès du stagiaire.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

Pré requis à la mise en situation pédagogique (PRMSP):

Avant de débiter le stage en situation, le (la) stagiaire doit répondre à des exigences minimales dans les domaines de la sécurité et de la pédagogie.

En centre, il doit :

***Suivre une journée de formation**

et

***Epreuve 1 : Satisfaire à un test de sécurité**, sur une distance de 50m (le port des lunettes de natation et du pince-nez, et l'utilisation de l'échelle ne sont pas autorisés)

Un départ libre du bord du bassin - un parcours en nage libre de 25mètres - une plongée dite « en canard » et recherche d'un mannequin réglementaire immergé à 25 mètres du point de départ à une profondeur située entre 1,80mètre et 3mètres - une remontée du mannequin jusqu'à la surface - un remorquage d'une personne, de sa tranche d'âge au moins, face hors de l'eau en permanence, jusqu'au bord du bassin, sur une distance de 25 mètres – d'une sortie de l'eau de la victime.

En club, il doit :

***Epreuve 2 : Satisfaire à l'évaluation d'une séance** d'une durée de 20mn minimum, avec un minimum de 6 enfants ayant pour objectif la préparation d'une pratique compétitive jusqu'au niveau régional dans sa discipline, suivie d'un entretien de 20mn au maximum, portant sur la capacité du candidat à assurer la sécurité des pratiquants de son groupe, et présenter les principes généraux du programme sportif de sa discipline.

Dispenses des épreuves des PRMSP

	Epreuve 1 : test de sécurité	Epreuve 2 : séance et entretien
Titulaire du BF1, BF2, BPJEPS AAN à jour de la FC*	Dispensé si test réalisé dans les 3 mois précédant le début de la formation	Dispensé
BNSSA à jour de la FC*	Dispensé	

*FC = Formation Continue



L'alternance en club ne peut démarrer tant que les PRMSP n'ont pas été validées.



MAJ 13/07/2021



MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques utilisées sont basées sur les méthodes affirmative, heuristique, interrogative, démonstrative et applicative.

La formation, à visée pratique et méthodologique, **se fait à partir de situations réelles professionnelles et de supports professionnels.**

La formation est personnalisée et prend en compte la singularité de la personne en formation tout en appartenant à un collectif.

Le formateur organise les situations d'apprentissage variées aux besoins de la personne et des objectifs visés et met en place les stratégies pédagogiques correspondantes :

1. Jeux de rôles dans une situation professionnelle reconstituée
2. Pratique en bassin
3. Réalisation d'une tâche ou opération professionnelle à partir de cas concrets
4. Recadrage et actions de remédiation
5. Travaux collaboratifs en sous-groupes
6. Acton de Formation en Situation de Travail
7. *Pour la partie FOAD : autoformation accompagnée à distance, travail collaboratif à distance, classes virtuelles, ressources numériques, ...*

Le formateur définit la stratégie pédagogique au regard de l'importance, de la complexité et du niveau de performance de l'objet de l'apprentissage : il conçoit et organise des activités pédagogiques en s'appuyant sur des démarches et des méthodes facilitant les apprentissages des personnes et l'atteinte des objectifs visés.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

Les stagiaires sont formés dans un environnement de travail similaire à leur métier (centre aquatique).

Le matériel utilisé par les formateurs et les stagiaires est du matériel professionnel.

Salle de cours

1. Salles de cours accessibles aux personnes handicapées.
2. Vidéo projecteur
3. Tableau papier
4. Connexion internet
5. Matériel de secourisme et d'oxygénothérapie

Centres aquatiques

6. Plusieurs bassins de natation de 25 et 50 mètres au sein de la région Ile-de-France
7. Des créneaux horaires d'utilisation de ces espaces dédiés aux stagiaires

Supports pédagogiques

8. Exercices pratiques – Photocopies - présentation Powerpoint - supports multimédias – manuels pédagogiques et techniques

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

MODALITÉS DE SUIVI DE LA FORMATION

1. Utilisation de bilans réguliers : entre le stagiaire et l'ERFAN, entre le stagiaire et le tuteur, entre le stagiaire, le tuteur et l'ERFAN ainsi qu'entre le tuteur et l'ERFAN
2. Attestations d'assiduité signées par les stagiaires et le formateur à l'issue de chaque demi-journée de formation lors des séquences en présentiel par le tuteur lors des séquences en alternance.
3. Justificatifs des travaux et évaluations réalisés lors des séquences à distance.
4. Tableau de suivi des stagiaires en formation en centre
5. Utilisation d'un livret du stagiaire (La durée du livret de formation est d'une durée de 2 ans. En cas d'échec à la titularisation, le candidat se réinscrit et se repositionne à l'entrée à la formation MSN)
6. Suivi pédagogique de la formation sur le lieu de l'alternance (grilles de tuteur et période de suivi)
7. Chaque stagiaire a la possibilité de convoquer en entretien avec le coordonnateur ou avec une personne tierce s'il le souhaite pour évoquer des problématiques.

Ces outils permettent un meilleur suivi du stagiaire afin de prévenir les ruptures de parcours.

MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

L'évaluation des connaissances et des compétences de l'apprenant se fera tout au long de la formation sous forme d'épreuves formatives et certificatives effectuées régulièrement au regard des objectifs de la formation.

Un bilan régulier de la progression pédagogique sera réalisé par le tuteur référent du stage en alternance et les apprenants lors d'un entretien personnalisé afin de repérer les difficultés d'apprentissage rencontrées et le prévoir, si nécessaire, des heures de soutien supplémentaires

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Résultats des évaluations continues des compétences (QCM, tests de connaissances par écrit, épreuves écrites de contrôle des connaissances régulièrement au regard des objectifs de la formation) et des connaissances techniques et comportementales de l'apprenant en formation.
2. Résultats de l'évaluation des compétences techniques et comportementales de l'alternant par le tuteur de la structure d'accueil.
3. Grille d'évaluation du suivi de l'acquisition des compétences en entreprise par le tuteur
4. Grille de certification de la FFN

EPREUVES DE CERTIFICATION

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

Ces épreuves certificatives visent à valider les Unités Capitalisables du diplôme, une UC pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 5 unités capitalisables est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 5 UC a lieu lors d'un jury fédéral.

Possibilité de ne suivre et valider que **certaines Unités Capitalisables** notamment pour les titulaires de diplômes ouvrant droit à dispenses (Nous contacter pour plus de renseignements : 01.40.31.19.29/52)

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, etc...).

L'accès à la certification est conditionné par :

La présence en cours

La réalisation des travaux demandés

La réalisation des heures en club

La réalisation complète du livret de suivi de formation

En cas de manquement, le candidat est proposé directement au rattrapage

Epreuves certificatives			
UC	Epreuve	Lieu	Type de l'épreuve
PRMSP	N°1	Centre	Test de sécurité
	N°2	Structure	Séance péda 20min + entretien 20min
UC1	N°1	Structure	Test de sécurité
	N°2	Structure	Test sauv'nage
	N°3	Structure	Entretien sur les règles de sécurité, les moyens de contrôle de son application ainsi que sur la prévention et l'action à réaliser dans les cas de maltraitance physique ou morale
	N°4	Centre	Dossier portant sur l'organisation et l'encadrement d'un groupe de mineurs lors d'un stage
UC2	N°1	Structure	Séance pédagogique 30min minimum + entretien 20min maximum
UC3	N°1	Structure	Création d'un support de communication présentant le projet d'action réalisé
	N°2	Centre	Création d'un support écrit présentant le fonctionnement et les activités de la structure + entretien 20min maximum
	N°3	Structure	Sur extranat : Enregistrement d'une session sauv'nage (10 min maximum) + enregistrement d'au moins une licence (10 min maximum)
	N°4	Centre	Présentation d'un projet d'action réalisé 15min maximum + entretien 20min maximum
UC4	N°1	Centre	Entretien 20min maximum portant sur l'accueil et l'accompagnement d'un stagiaire au sein d'une structure, la citoyenneté et le tutorat
UC5	N°1	Structure	Séance entraînement 45min minimum + entretien 30min maximum



MAJ 13/07/2021



En cas d'échec au premier passage, le candidat est proposé au rattrapage.

ÉQUIVALENCES, SUITES DE PARCOURS ET PASSERELLES

EQUIVALENCES

La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée de la vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP) et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du Moniteur Sportif de Natation (MSN)

Dispense des	EPMSP	UC 1	UC 2	UC 3	UC 4	UC 5
BPJEPS spécialité "activités aquatiques et de la natation" + expérience d'encadrement de 2 ans dans un club FFN	X	X	X	X		
BF1 délivré par la FFN	X	X				
BF2 délivré par la FFN	X	X	X	X		
BF3 délivré par la FFN	X	X	X	X	X	

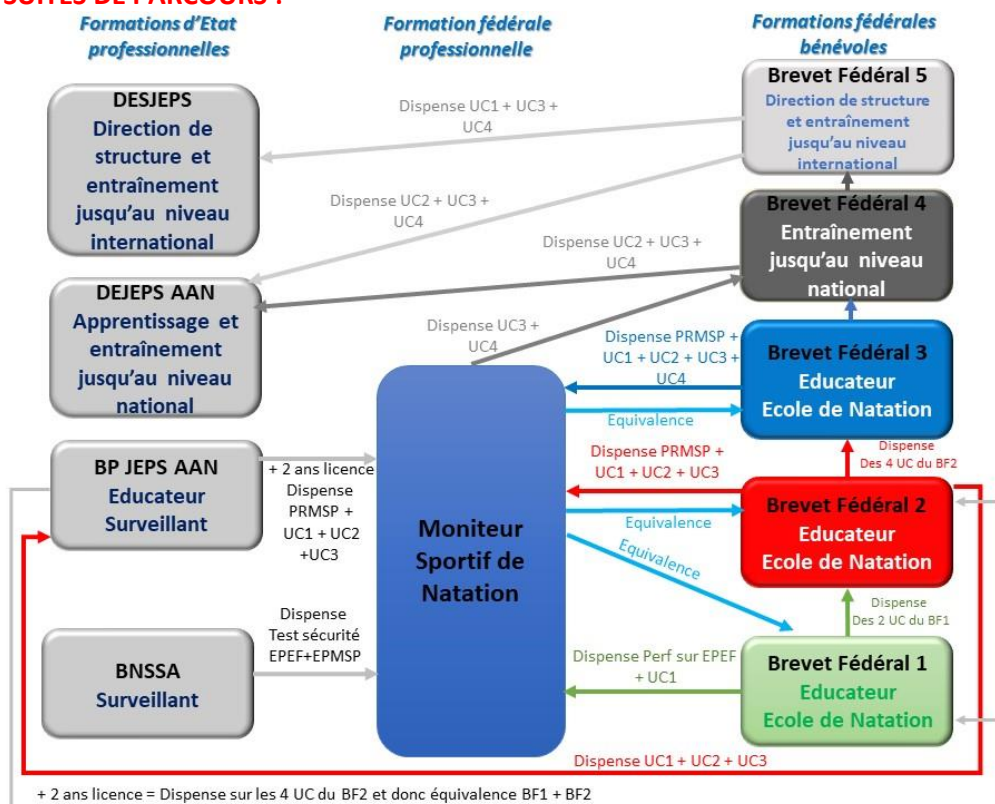
ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

PASSERELLES ET SUITES DE PARCOURS :



FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour conserver les prérogatives du Moniteur Sportif de Natation. Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Moniteur Sportif de Natation est soumise au suivi de la formation continue.

Cette formation continue comprend :

- une demi-journée de sauvetage et sécurité en piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique à partir de cas concrets,
- une journée ½ de mise à jour des connaissances pédagogiques.



Le titulaire du MSN doit suivre chaque année la formation continue PSE1 afin de conserver ses prérogatives d'exercice.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75



MAJ 13/07/2021



ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du Directeur Technique National ou son représentant.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ÉTAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un **certificat médical d'aptitude** lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
2. Le candidat dépose **un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif**, à la Direction Technique Nationale.
3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (2 mois avant l'entrée en formation) pour remplir le certificat médical.
4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.
5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. La FFN rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.
6. En dernier lieu, la décision de la FFN est notifiée à l'organisme de formation chargée de mettre en place les aménagements accordés.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Formation ouverte à l'apprentissage

Contrat d'apprentissage possible

Formation prise en charge

+ salaire mensuel

+ aide pour l'employeur

Statut du stagiaire	Coût total	Détails de la tarification			Total Reste à Charge du stagiaire
	de la formation	Dont Frais pédagogiques	Dont Frais annexes	Dont Frais de dossier	
MSN Parcours complet Dans un club 100% licence	2400€	2380 €	----	20 €	2400 €
MSN Parcours complet Dans un club 100% licence Avec prise en charge OPCO	2700€	2680 €	----	20 €	2700 €
MSN Parcours complet Dans un club non 100% licence	2800€	2780 €	----	20 €	2800 €
MSN Parcours complet Dans un club non 100% licence Avec prise en charge OPCO	3100€	3080 €	----	20 €	3100 €

Le tarif indiqué est celui d'un parcours complet HT c'est-à-dire d'une personne réalisant l'ensemble de la prestation sans allègement ni renforcement.

Les autres frais (déplacements, diners, hébergement, etc.) seront également à la charge des stagiaires (peuvent aussi être pris en partie en charge par les OPCO).

Le candidat peut solliciter l'édition d'un devis personnalisé en contactant directement l'ERFAN par :

7. mail : erfan@lif-natation.fr

8. par téléphone au : 01.40.31.19.29/52

Attention, le positionnement est nécessaire afin d'établir un devis réaliste.

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

FINANCEMENTS

Tableau des financements possibles fourni à titre indicatif.

Vous êtes étudiant ou demandeur d'emploi ?

- ✓ [Contrat de professionnalisation](#)
- ✓ [CPF / CEC](#)
- ✓ [CPF de Transition Professionnelle](#)
- ✓ [PEC - Parcours Emploi Compétences](#)
- ✓ [PEC Sésame](#)
- ✓ PRIC et Programme Collectif Régional Qualifiant
- ✓ [Aides Individuelles à la Formation](#)
- ✓ [AGEFIPH](#)
- ✓ Autofinancement

Vous êtes salarié ?

- ✓ [PRO A - Promotion par alternance](#) - OPCO
- ✓ [CPF de transition professionnelle](#)
- ✓ Plan de Développement des Compétences
- ✓ Action individuelle - OPCO
- ✗ FNE
- ✓ Autofinancement

CONTACTS

ERFAN Ile-de-France
 163 BD Mortier 75020 PARIS
 01-40-31-19-29/52
 Courriel : erfan@lif-natation.fr

Formation ouverte à l'apprentissage
Contrat d'apprentissage possible
 Formation prise en charge
 + salaire mensuel
 + aide pour l'employeur

REFERENTS DU MSN

Référents administratifs : Jérôme CHASTAGNER et Christine GRANAL
 Référent technique et pédagogique : Frédéric ANDRE

INDICATEURS DE RÉSULTATS

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite						Taux d'abandon	Taux de poursuite	Taux d'insertion professionnelle
		Global	UC1	UC2	UC3	UC4	UC5			
Session N-4	21	100	100	100	100	100		0	2	100
Session N-3	24	100	100	100	100	100		8	37	100
Session N-2	24	91	100	91	100	100		8	20	100
Session N-1	21	90	100	100	90	100	90	8		

DOSSIER D'INSCRIPTION
MONITEUR SPORTIF de NATATION
ERFAN Ile-de-France 2021-2022
Date limite du dépôt des dossiers d'inscription
Vendredi 24 septembre 2021
Journée de présentation et de positionnement le dimanche 10/10/2021

PHOTO

Nom : Prénom :
Date de naissance : ... / ... /
Lieu de naissance : Département :

Adresse :
Code postal : Ville :
Tel : Mel :

N° de licence : Club (en entier) :
Club d'accueil pour la formation :

Situation actuelle

En étude OUI/NON
En situation professionnelle OUI/NON
Autre (précisez) :

Titulaire de l'AC : précisez l'année d'obtention
Titulaire du BF1 : précisez l'année d'obtention
Titulaire du BF2 : précisez l'année d'obtention
Titulaire du BPJEPS AAN : précisez l'année d'obtention
Titulaire du BNSSA : précisez l'année d'obtention
Titulaire du PSE1 ou équivalent : précisez l'année d'obtention

Sportif de haut niveau : précisez la catégorie et la discipline et les années d'inscription :
.....

Fiche de renseignements

1. Expérience et niveau de pratique sportive

Natation course	☐ Dep ☐ Reg ☐ Interreg ☐ Nat ☐ Internat ☐
Natation artistique	☐ Dep ☐ Reg ☐ Interreg ☐ Nat ☐ Internat ☐
Plongeon	☐ Dep ☐ Reg ☐ Interreg ☐ Nat ☐ Internat ☐
Water-Polo	☐ Dep ☐ Reg ☐ Interreg ☐ Nat ☐ Internat ☐
Eau libre	☐ Dep ☐ Reg ☐ Interreg ☐ Nat ☐ Internat ☐

2. Tests ENF

ENF1-Sauv'nage ☐ ENF2-Pass'sports de l'eau ☐
 ENF3-Pass'competition (précisez la discipline)
 Natation course ☐ Natation artistique ☐ Plongeon ☐ Water-Polo ☐ Eau libre ☐

3. Titre d'officiel

Précisez le titre, le niveau et la discipline

.....

.....

.....

4. Titres ENF

ENF1 ☐ Assistant ☐ Evalueur ☐
 ENF2 ☐ Assistant ☐ Evalueur ☐
 ENF3 ☐ Assistant ☐ Evalueur ☐ (précisez la discipline)
 Natation course ☐ Natation synchronisée ☐ Plongeon ☐ Water-Polo ☐ Eau libre ☐

5. Niveau d'étude, diplôme scolaire, universitaire

Précisez le niveau d'étude atteint, les diplômes scolaires, universitaires ou autre que vous avez obtenus.

.....

.....

.....

.....

6. Si vous êtes en situation professionnelle,

Précisez

.....

.....

.....

.....

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

7. Si vous êtes ni étudiant, ni professionnel,

Précisez

.....

.....

.....

.....

Expérience personnelle

1. Quelle est votre expérience **dans le domaine de l'animation** (le nombre d'années, dans quelle structure, les diplômes dans ce domaine ...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

2. Quelle est votre expérience **dans le domaine de l'enseignement et/ou de l'entraînement** (le nombre d'années, dans quelle structure...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

3. Quelle est votre expérience **en tant que dirigeant** (le nombre d'années, la fonction occupée, dans quelle structure...) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Projet personnel

1. Quel est votre projet au regard de la formation (présentez votre projet, vos motivations et vos disponibilités durant la durée de la formation)

.....
.....
.....
.....
.....

2. Quelles compétences aimeriez-vous développer ?

.....
.....
.....
.....
.....

3. Pour quoi venez-vous en formation ?

.....
.....
.....
.....
.....

Je m'engage à suivre la totalité de la formation décidée suite à l'entretien de positionnement. Toute absence devra être justifiée à l'ERFAN Ile-de-France.

Le seul motif légitime pour quitter votre stage est la contre-indication médicale à la poursuite de la formation.

Les absences doivent être justifiées comme pour un salarié. Une absence d'une journée non justifiée entraîne la sortie du processus de formation. N'oubliez pas de transmettre votre avis d'arrêt dans les 48 heures.

J'atteste avoir lu les conditions d'organisation de la formation et le règlement du MSN.

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'ERFAN Ile-de-France et je valide ses conditions.

Lien du RI : <http://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5717.pdf>

Fait à :

le :

Signature :

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

Lettre du président du club d'accueil pour la formation

Je soussigné(e),

président(e) du club de :

suis Favorable ☐

 Défavorable ☐

 Réservé ☐ à l'entrée en formation MSN.

Justifiez votre réponse (**obligatoire** : *Le Président du club d'accueil rédige une lettre précisant l'engagement et/ou l'expérience du stagiaire au sein du club dans le domaine de l'animation et de l'enseignement.*)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Je m'engage à accompagner le stagiaire dans sa formation, atteste avoir lu les conditions d'organisation de la formation et le règlement du MSN.

Date

Cachet du club

Signature du président

Coordonnées du président

Postales :

Mel : Téléphoniques :

Engagement du tuteur

Je soussigné (e),
m'engage à assurer la fonction de tutorat lors du stage en situation pédagogique.

- 90h minimum sur différents groupes de l'école de natation (UC2)
- 90h minimum sur des groupes de pratiques compétitives de niveau régional (UC5)
- 30h minimum consacrées à la conception, la réalisation et l'évaluation d'un projet d'action simple au sein de la structure d'alternance (UC3)
- 30h minimum sur l'accompagnement lors d'un stage (UC1)
- 10h minimum consacrées à l'accueil du public, le suivi et la gestion administrative des différents groupes (UC3)
- 20h minimum consacrées à la mission de tuteur au sein d'une structure fédérale

Je m'engage à l'accompagner lors de l'organisation du déplacement de mineurs en compétition, l'intégrer au fonctionnement du club et la coordination de l'école de natation du club, et organiser la formation de terrain afin d'acquérir les compétences attendues du MSN.

Le tuteur est titulaire du :

BF3 précisez l'option	OUI/NON
BF4 précisez l'option	OUI/NON
BF5 précisez l'option	OUI/NON
MSN	OUI/NON
BEESAN ou BEES1°	OUI/NON
Qualification J&S niveau III = DEJEPS	OUI/NON
Qualification J&S niveau II = BEES2° et/ou DESJEPS	OUI/NON

Le tuteur est à jour des formations continues ou CAEP-MNS OUI/NON

Le tuteur est expérimenté depuis 1 an en tant que diplômé OUI/NON

J'atteste avoir lu les conditions d'organisation de la formation et le règlement du MSN.

Date

Signature du tuteur

Coordonnées du tuteur

Postales :

Mel : Téléphoniques :

Joindre une photocopie d'un des diplômes obtenu depuis plus d'un an.

Autorisation « droit à l'image » et de traitement des données personnelles

Je soussigné(e),, ☐ autorise ☐ n'autorise pas l'ERFAN à utiliser, sans contrepartie financière, mon image et mes propos, captés dans le cadre des activités de l'établissement, à les enregistrer et les exploiter à des fins d'information et de promotion de l'établissement, à les publier sur les supports de communication papier, analogiques, numériques ou électroniques, connus ou à connaître, de l'ERFAN.

La présente autorisation est consentie à l'ERFAN, pour la durée nécessaire aux opérations de communication et d'archivage. Elle ne sera rétrocédée à aucun individu, organisme, partenaire ou société tiers.

☐ En cochant cette case, j'autorise l'ERFAN à publier mon identité et mes résultats d'examen sur son site internet.

Le ____/____/____

Signature :

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre des inscriptions aux formations proposées par l'ERFAN font l'objet d'un traitement dont la Ligue Ile de France de Natation est responsable.

Objet du traitement : le traitement a pour finalité la gestion des activités de formation dont, notamment, la préinscription, l'inscription, le suivi pédagogique et la facturation des services associés.

Fondements juridiques : (1) le traitement nécessite de former un contrat liant l'ERFAN et les personnes concernées, (2) Le traitement des données relatives à l'image nécessite de recueillir le consentement des personnes concernées.

Catégories de destinataires : les personnels, les élus et les partenaires institutionnels de l'ERFAN sont destinataires des données personnelles, uniquement pour les données qui les concernent.

Hébergement et durées de conservations des données : les données personnelles sont hébergées en France dans des conditions permettant de garantir leur intégrité et leur confidentialité. Les durées de conservation diffèrent fonction de la nature des données : 12 mois pour données relatives à l'image des personnes, 5 ans pour les données relatives aux inscriptions, 10 ans pour les données relatives aux états de présence, aux résultats, ainsi qu'à la facturation.

Droits sur vos données : vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit d'opposition (tenant à un motif légitime), de rectification et de limitation du traitement de vos données ainsi, qu'en toute hypothèse, du droit de retirer vos consentements.

Toute personne peut exercer ses droits sur ses données sur simple demande auprès de l'ERFAN, par courrier postal : ERFAN Ile de France, 163 Boulevard Mortier, 75020 Paris.

Toute personne dispose en outre de la possibilité, si elle estime que ces droits ne sont pas respectés, d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).

ERFAN – Ligue d'Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 52

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lilf-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

Autorisation parentale
A remplir pour tout candidat mineur

Je soussigné (e)
responsable légal(e) autorise :
à suivre la formation MSN et à participer à toute activité dans le cadre de sa formation et certifie
l'exactitude de ses informations.

Autorise l'organisme de formation à utiliser le droit à l'image et le traitement des données
personnelles dans le contexte de la formation.

Date et signature du responsable légal :



Conditions Générales de Vente

Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation Ile-de-France

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'ERFAN IDF. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'ERFAN IDF.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

2. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique ou postale le dossier de candidature complet, et le paiement (par virement bancaire ou chèque) correspondant aux frais d'inscription et aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'ERFAN IDF au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

3. Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'ERFAN IDF par mail au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée à la structure ou au stagiaire, à leur demande.

4. Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe.

Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire.

Les tarifs réduits ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs et à l'issue du positionnement de formation.

5. Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation. En cas de paiement par virement, celui-ci doit être réalisé avant le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le paiement correspondant aux frais pédagogiques est encaissé. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire.

Pour les formations prises en charge par un OPCO :

- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;
- La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'ERFAN IDF dans les meilleurs délais ;
- La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'ERFAN IDF s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (attestation de fin de parcours de formation, facture acquittée, etc.).

L'ERFAN IDF se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée à la fin de la saison qui suit son organisation.

6. Annulation/Abandon

- A l'initiative de l'ERFAN IDF :

L'ERFAN IDF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'ERFAN IDF s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versés, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

- A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'ERFAN IDF par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

7. Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'ERFAN IDF. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'ERFAN IDF est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'ERFAN IDF, signé lors de la première journée de formation.

8. Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).